

- **À partir de quel âge les enfants peuvent-ils s'inscrire aux cours de natation ?**

Les enfants de 3 mois à 4 ans accompagnés d'un ou de deux parents peuvent participer aux cours d'Eveil Aquatique.

Les enfants à partir de 4 ans peuvent participer aux cours collectifs de natation.

- **Est-ce que les adultes peuvent aussi prendre un cours ?**

Les adultes de tous âges et de tous niveaux peuvent prendre des cours.

- **Je sais nager, mais à la suite d'une mauvaise expérience j'ai peur. Est-ce que les cours de natation me conviennent ?**

Une série de quelques cours vous aidera à vous réconcilier avec le milieu aquatique.

- **Est-ce que je peux laisser mon enfant au cours et pendant ce temps-là, aller profiter des bains ?**

Votre enfant participe à un cours de natation et profite d'une entrée au tarif préférentiel de sans limitation de temps et vous pouvez profiter des Bains Thermaux au tarif en vigueur.

- **Je ne veux pas aller dans les bains, mais mon enfant est inscrit au cours. Comment cela se passe-t-il ? Est-ce que je peux l'accompagner sans acheter une entrée ?**

Vous entrez avec votre enfant dans les vestiaires pour l'aider et vous l'accompagnez jusqu'aux douches bleues où vous attend le moniteur. Vous patienterez dans le hall ou au restaurant baigneurs (munis de chaussons hygiéniques) jusqu'à la fin du cours.

- **Je suis un bon nageur, mais j'aimerais m'entraîner de manière plus intensive, est-ce que vous proposez quelque chose pour mon niveau ?**

Un cours collectif de nageurs adultes vous permettra d'améliorer votre technique et vos performances.

- **Je suis adulte et je ne sais pas nager. Est-ce que le cours me convient ?**

Une série de cours vous permettra de vous familiariser avec le milieu aquatique et vous mènera à l'apprentissage des nages

- **Peut-on s'inscrire seulement pour quelques dates ou faut-il venir tous les mercredis ?**

L'inscription au cours d'éveil aquatique se fait pour 10, 5 ou 1 séances.

L'inscription aux cours de natation collectif se fait pour les 10 séances du mercredi et pour la semaine lors des stages d'été.

- **Quelles sont les conditions d'annulation si à la suite d'un empêchement je manque un cours auquel je suis inscrit ?**

En cas d'absence le cours sera rattrapé durant la période suivante.

- **Faut-il apporter du matériel particulier pour les cours de natation ?**

Pour les cours de natation seul la tenue de bain, le linge et éventuellement lunettes sont nécessaires.

Pour l'éveil aquatique les couches aquatiques sont obligatoires, des couches sont vendues au restaurant des baigneurs en cas d'oubli. Prévoir tout le nécessaire habituel de bébé.